



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

**Agence Parcs Canada
Module de réception des soumissions
111, rue Water Est
Cornwall ON K6H 6S3**

**PAR COURRIEL :
cornwall.quote-soumission@pc.gc.ca**

MODIFICATION NO 3

Proposal to: Parks Canada Agency
We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred or attached hereto, the supplies and services listed herein or on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

Proposition à : l'Agence Parcs Canada
Nous offrons par la présente de vendre à sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux Annexes ci-joints, les articles et les services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Cette demande comporte des exigences en matière de sécurité

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur**

Title-Sujet	
Services bilingues de balades en bateau sur le Richelieu, depuis Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	
Solicitation No. - N° de l'invitation 5P300-18-0009 A	5 avril 2018
GETS Reference No. – N° de référence de SEAG	
Client Reference No. – N° de référence du client	
Solicitation Closes L'invitation prend fin –	Time Zone Fuseau horaire -
at – à 14 h on – le 24 avril 2018	Heure avancée de l'Est (HAE)
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à :	
Céline Morin (celine.morin@pc.gc.ca)	
Telephone No. - No de téléphone 613-938-5940	Fax No. – N° de FAX:
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction :	
Parcs Canada 2, rue De Richelieu Chambly QC J3L 2B9	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur :	
Telephone No. - N° de téléphone :	
Facsimile No. - N° de télécopieur :	
Courriel :	
Name and title of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
_____	_____
Name/Nom	Title/Titre
_____	_____
Signature	Date

En réponse à la question suivante :

À la page 23, point 4, C. il est question de l'accostage pour la nuit...

Où est situé le quai de la terre ferme?

La présente modification a pour but ce qui suit :

Modifier le point 4 l'Annexe A – Énoncé de travaux, comme suit :

4. Lieux - PRÉCISIONS

a. L'entrepreneur utilisera le quai de la jetée ~~et le quai ouest de l'île~~ pour l'embarquement du public. ~~et pour l'accostage des bateaux-passeurs durant le jour.~~ Toutes les installations, locaux, structures ou services de Parcs Canada sont ci-après nommés les « lieux ».

~~b. L'entrepreneur ne pourra utiliser la section perpendiculaire au quai ouest de l'île à des fins d'accostage avant que le niveau d'eau de la rivière Richelieu ne permette aux employés de Parcs Canada d'installer le quai amovible. Entre temps, il pourra s'accoster à l'endroit désigné par le gestionnaire du site.~~

b.e. La nuit, les bateaux devront être accostés au quai de la terre ferme, soit le quai de la jetée, situé près du centre d'accueil, ou à un quai choisi par l'entrepreneur. Parcs Canada privilégie toutefois que l'amarrage de nuit du ou des bateaux de l'entrepreneur ne se fasse pas dans nos lieux.

~~c.d.~~ L'accostage au quai ~~ouest et l'accostage à~~ de la jetée devra ~~ont~~ se faire en conformité avec les directives du gestionnaire du site et les différents codes de sécurité des navires.

~~d.e.~~ Le quai ouest de l'île ainsi que celui de la jetée ne pourront en aucun temps être utilisés par l'entrepreneur à d'autres fins que celles du transport des visiteurs du Fort-Lennox.

~~e.f.~~ L'usage des quais de la jetée et de l'île n'est pas exclusivement réservé à l'entrepreneur. Il appartient au gestionnaire d'en déterminer l'utilisation selon les besoins du fonctionnement du site.

~~f.g.~~ Au début de la saison d'opération, le gestionnaire et l'entrepreneur feront ensemble une inspection des quais. Dans le cas de bris des installations par l'entrepreneur, ce dernier devra assumer les coûts de réparation.

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS DEMEURENT LES MÊMES.